Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Poste : Agent(e) de conservation II

Ministère : Environnement
Localité : Kugluktuk
Numéro de référence : 13-508022

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée
(Si aucune Inuite ou aucun Inuit du Nunavut n'est retenu, le poste sera offert pour une durée de 3 ans.)

Salaire : 93 148,00 $ par année, 37,5 heures par semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 22 04,00 $ par année
Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste
Date de clôture : Le 10 mai 2024 à minuit HNR

Il s'agit d'un poste de confiance. Aussi, une vérification satisfaisante du casier judiciaire est-elle requise.

Cette offre d'emploi est ouverte à tous les candidats et candidates.

Le ministère de l'Environnement doit maintenir des partenariats avec les intervenants communautaires, territoriaux, provinciaux, nationaux et internationaux qui utilisent des technologies et des systèmes d'information de pointe. En même temps, l'organisme est profondément engagé à conserver une main-d'œuvre représentative de la population et dont les activités reflètent les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit.

L'agente ou l'agent de conservation II lance, administre et exécute des programmes, des projets et des services approuvés concernant la gestion de la faune, la protection de l'environnement et le développement de l'économie mixte/traditionnelle dans la région désignée du Nunavut, conformément aux lois, aux règlements et à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Son travail permettra de développer une économie durable basée sur les ressources renouvelables et de garantir une récolte d'aliments traditionnels répondant aux besoins de la population.

La crédibilité du ministère dépend de l'efficacité des services fournis et des programmes offerts. La mise en application de la législation s'étend à celle des organismes externes (p. ex., ministère des Pêches et des Océans, Service canadien de la faune, GRC), conformément à l'adoption et aux instructions du ministère. L'agente ou l'agent de conservation II travaille en collaboration étroite avec la collectivité qui récolte des ressources et fait preuve de leadership pour mettre en œuvre avec succès les buts et objectifs du ministère malgré la divergence des points de vue sur la gestion des ressources, l'application et les pratiques de conservation, tout en soutenant un mode de vie marqué par une économie à la fois mixte et traditionnelle. Cette fonction exige de faire appliquer les lois pertinentes tout en informant et en formant le public et les exploitants fauniques afin de favoriser la compréhension et la promotion d'une gestion efficace de la faune.

La personne titulaire du poste possède une connaissance approfondie des logiciels, y compris de communication (courriel), de traitement des tâches, de feuilles de calcul financier et des bases de données ainsi qu'une connaissance des procédures de bureau et des systèmes de tenue de dossiers. Elle comprend l'importance des références croisées, porte une attention particulière aux détails et possède des compétences en matière de développement communautaire pour faciliter l'exploitation des ressources renouvelables, ainsi que l'exploitation et l'entretien des parcs. L'agente ou l'agent de conservation II travaille à accéder à des ressources et contribue au processus de résolution de problèmes liés aux ressources durables, au financement de la mise en valeur des ressources et à l'évaluation des besoins de l'industrie du tourisme en matière de formation sur la sécurité.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à hrkitikmeot@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiut. La priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut. Les candidats et candidates qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer leur admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidats et candidates peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter les futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site Web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines,
gouvernement du Nunavut
C.P. 2375, Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0

Téléphone : (867) 983-4058
Sans frais : 1-866-667-6624
Télécopieur : (867) 983-4061
Courriel : hrkitikmeot@gov.nu.ca

ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement par la diplomation d'un institut technique reconnu à la suite d'une formation de deux ans, en plus d'une année d'expérience de travail dans le domaine. La personne doit être titulaire d'un permis de conduire valide et d'un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu (PPA) valide.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (l'inuinnaqtun), l'anglais et le français.
La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut constitue un atout.

Une combinaison jugée acceptable d'études, d'expérience, de connaissances, de compétences et d'aptitudes pourrait être prise en considération.

– De l'expérience ou une formation en mise en application de la loi, en délivrance de licences et en inspection technique représente un atout.
– Des expériences de séjours dans la nature sauvage et des aptitudes en survie constituent des atouts.
– Une attestation de compétence en premiers soins et RCP est un atout.
– La certification SIMDUT 2015 est un atout
– Permis de possession et d'acquisition d'armes à feu (PPA) valide
– Permis de conduire valide et capacité de conduire des camions, des motoneiges et des VTT
– La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture et du territoire des Inuits et de - l'Inuit Qaujimajatuqangit (connaissances traditionnelles des Inuits) constitue un atout.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à hrkitikmeot@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiut. La priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut. Les candidats et candidates qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer leur admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidats et candidates peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter les futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site Web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines,
gouvernement du Nunavut
C.P. 2375, Cambridge Bay (Nunavut) X0B 0C0

Téléphone : (867) 983-4058
Sans frais : 1-866-667-6624
Télécopieur : (867) 983-4061
Courriel : hrkitikmeot@gov.nu.ca